

Publiée le 7 mai 2026

COMMUNE DE SORGUES**AMPLIATION****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le **trente avril** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 24 avril 2026, se sont réunis en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Bernard RIGEADE, Christelle PEPIN, Fabien PAILLOUX, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Patricia COURTIER, Christian RIOU, Evelyne MATHERON, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Frédéric AULAS, François KOENIG, Stéphane PUIG, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Thierry REYNIER, Sylvie CORDIER, Sandrine LAGNEAU, Jaouad MARBOH, David BELLUCCI, Nathalie EYMARD WILSON, David-Alexandre LE GALL

Excusés :

Absents :

Représentés par pouvoir : Sylviane FERRARO, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Virginie FEYBESSE-FELIX, Vanessa ONIC, Florian ROUME, Cindy CLOP, Manon REIG

A été nommé secrétaire de séance : M. MARBOH

**DEL_2026_45****BILAN FINANCIER DU SELF 2025**

Dans le cadre du vote du compte financier unique 2025 du budget annexe de la cuisine centrale, le conseil municipal est informé du coût des repas et du montant de la subvention d'équilibre que nécessite la vente des repas aux agents.

Sur l'exercice 2025, le coût moyen total du repas pour le self mairie est de 12 €. Le prix de vente des repas n'a pas connu de modification sur 2025 restant à 4,85 € pour les repas et à 3,20 € pour les emportés.

Compte tenu du nombre de repas vendus en 2025 aux agents communaux (3 pour le self et 1 095 pour les repas à emporter), le budget principal concourt à l'équilibre du budget du self pour un montant de 9 657,45 €.

Pour information:

	2023		2024	2025
Nombre de repas servis : self mairie	125		24	3
Tarif appliqué	4,65 €	4,85 €	4,85 €	4,85 €
Nombre de repas servis : emporté self	883		1 061	1 095
Tarif appliqué	3,00 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €
Recettes encaissées	3 263,25 €		3 511,60 €	3 518,55 €
Coût moyen du repas	10,71 €		11,56 €	12,00 €
Nombre de repas servis	1 008		1 085	1 098
Coût du service	10 795,68 €		12 542,60 €	13 176,00 €
Subvention d'équilibre	7 532,43 €		9 031,00 €	9 657,45 €

Les prestations réalisées sont quasiment inexistantes en 2025 pour les repas self mais augmentent de 3,2% pour les emportés. Le coût moyen du repas est quant à lui en augmentation de 3,8%.

Par conséquent, la subvention d'équilibre nécessaire sur 2025 est en hausse de 6,9%.

Le Conseil municipal est invité à prendre acte du bilan financier du self pour l'exercice 2025.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et développement durable du 14 avril 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Sur le rapport présenté par Christelle PEPIN;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du bilan financier du self pour l'exercice 2025.

Prend acte

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président de séance, et de Monsieur Jaouad MARBOH, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.